

Commission départementale de conciliation de Paris (CDC)

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Les pièces doivent toutes être établies *en double exemplaire* : un exemplaire sera adressé au secrétariat de la CDC , l'autre à la partie adverse

1. POUR LES LITIGES LIES

→ AU LOYER:

Révision annuelle du loyer:

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- Copie du bail initial
- Le document du bailleur tendant à l'application de la révision du loyer
- Tous autres éléments utiles

Réévaluation du loyer au renouvellement du bail (action du bailleur et action du locataire) :

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- Copie du bail initial
- Notification de renouvellement du bail et de proposition du nouveau loyer avec 3 références minimales de loyer de voisinage (action du locataire), le montant du loyer de référence minoré ou majoré ayant servi à le déterminer ainsi que l'époque de construction de l'immeuble,
- Tous autres éléments utiles

Loyer dans le cadre d'un bail « de sortie » de la loi 1948

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige (à transmettre dans les trois mois qui suivent la réception de la proposition du contrat de location faite par le bailleur, en cas de désaccord ou à défaut de réponse du locataire)
- Copie du bail initial (fondé sur la loi du 1er septembre 1948) et copie de la proposition de bail faite en vertu de l'article 28 de la loi du 23 décembre 1986)
- La proposition du nouveau loyer avec les références ayant servi à déterminer le prix proposé
- Copie du dernier avis d'imposition
- Tous autres éléments utiles

Evolution du loyer à la relocation ou au renouvellement du bail:

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- Copie du bail initial
- La proposition d'évolution du loyer
- Tous autres éléments utiles

Encadrement du niveau du loyer des baux signés à compter du 01/07/2019 (relocations et nouvelles locations) :

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- Copie du bail initial portant les mentions du loyer de référence et du loyer de référence majoré
- La proposition d'évolution du loyer
- Tous autres éléments utiles

Contestation du complément de loyer (relocations et nouvelles locations):

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- Copie du bail initial indiquant **le montant du complément de loyer**
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend (facultatif)
- Etat des lieux d'entrée
- Tous autres éléments utiles

→ AUX ETATS DES LIEUX:

L'état des lieux (entrée, sortie):

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- La copie de l'état des lieux concerné
- Tous autres éléments utiles

La demande de complément de l'état des lieux d'entrée:

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- La copie de l'état des lieux d'entrée et la demande de complément adressée dans les 10 jours suivant son établissement
- Tous autres éléments utiles

L'inventaire du mobilier et des équipements pour les logements meublés:

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- La copie de l'inventaire du mobilier et des équipements
- Tous autres éléments utiles

→ **AU DEPOT DE GARANTIE:**

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- Les copies de l'état des lieux d'entrée et de sortie
- Tous autres éléments utiles

→ **AUX CHARGES LOCATIVES:**

- Lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- Décompte des charges, régularisations, etc
- Tous autres éléments utiles

→ **AUX REPARATIONS:**

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- Eventuellement l'état des lieux d'entrée qui peut apporter des indications sur les désordres nécessitant réparations
- Tous autres éléments utiles

→ **A LA NON DECENCE DU LOGEMENT:**

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend. Il s'agit ici :
 - de la demande de mise en conformité du logement n'ayant pas permis d'aboutir à un accord ou d'obtenir une réponse du propriétaire dans un délai de 2 mois ;
 - *ou encore de l'information du bailleur par la CAF de son obligation de mise en conformité du logement pour les titulaires de l'allocation logement;*
- Tous autres éléments utiles (rapport de visite du STH de la Ville de Paris ou de la PP)

→ **AUX CONGES:**

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du demandeur et du défendeur et l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de préavis
- Tous autres éléments utiles

2. POUR LES DIFFICULTES COLLECTIVES:

- Fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- L'accord collectif, le plan de concertation ou les éléments sur le fonctionnement de l'immeuble en expliquant les difficultés rencontrées
- Document nommant les représentants pour la commission
- Justificatif de la représentativité de l'association qui saisit la commission (affiliation de l'association à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation ou pièces démontrant que l'association représente au moins 10% des locataires de l'immeuble ou du groupe d'immeubles)
- Tous autres éléments utiles